



PREFET D'EURE ET LOIR

**ARRETE DELIVRANT AUTORISATION A L'ABATTOIR TEMPORAIRE DE DREUX A DEROGER A
L'OBLIGATION D'ETOURDISSEMENT DES ANIMAUX**
conformément aux dispositions du III de l'article R.214-70 du code rural et de la pêche maritime
n°2531 du 21 septembre 2015

LE PREFET

Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment le III de l'article R.214-70 ;
VU l'arrêté du 28 décembre 2011 fixant les conditions d'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux ;
VU la demande d'autorisation reçue le 17 juin 2015 présentée par Christian DUPLESSIS, sis La Varenne, 28330 SAINT-BOMER ;
VU le dossier présenté à l'appui de ladite demande ;
CONSIDERANT que l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 1 de l'arrêté du 28 décembre 2011 susvisé ont été délivrées par le demandeur,

ARRETE :

Article 1 :

L'autorisation prévue à l'article R.214-70 du code rural et de la pêche maritime est délivrée à :

- l'abattoir temporaire de DREUX
- situé : Champ de tir de Flonville, 28100 DREUX
- exploité par Christian DUPLESSIS, sis La Varenne, 28330 SAINT-BOMER
- fonctionnant dans le cadre de la fête annuelle de l'Aïd-el-Adha en 2015

pour utiliser la dérogation à l'obligation d'étourdissement lors de l'abattage rituel des ovins pour le cas prévu au I-1° de l'article R . 214-70 du code rural et de la pêche maritime, dans les conditions prévues au dossier de demande d'autorisation.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification pour le bénéficiaire, et dans un délai de 2 mois à compter de sa publication pour les tiers.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'abattoir concerné et publié au recueil des actes administratifs des services de l'État du département d'Eure-et-Loir.



Fait à Chartres, le
Le Préfet

21 SEP. 2015

Le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Jean-Bernard ICHE